

RAPPEL DES EPISODES PRECEDENTS

2 actions en justice (de SUPPER et de la CGT sur AVS, DMS, LAS et Thales SA, puis de la CGT seule sur SIX-GTS, TAS, TRIXELL et TSN) ont été menées pour demander le maintien de notre usage sur l'application rétroactive des politiques salariales au 1^{er} janvier pour les années 2021 et 2022.

3 décisions de justice, en première instance et en appel, ont condamné les sociétés du Groupe Thales et donné raison aux organisations syndicales qui défendent les intérêts de tous les salarié.es.

LA JUSTICE NOUS DONNE RAISON

Ces décisions de justice confirment bien que :

- La politique salariale 2021, décalée au 1^{er} juillet, aurait dû être rétroactive au 1^{er} janvier ;
- La politique salariale 2022, décalée au 1^{er} avril, aurait dû être rétroactive au 1^{er} janvier ;
- Les sociétés du Groupe Thales condamnées doivent appliquer cette rétroactivité.

La justice nous donne raison sur le principe de notre usage, et ordonne aux sociétés condamnées d'appliquer la rétroactivité des politiques salariales 2021 et 2022 au 1^{er} janvier.

LE CHOIX DU MEPRIS PAR LA DIRECTION

Suite à ces décisions de justice, **la CGT Thales a essayé, par tous les moyens possibles, de négocier avec la direction du Groupe et des sociétés** une application la plus simple possible, qui garantisse tout de même de récupérer les sommes non perçues en 2021 et 2022. Nous avons, par exemple, proposé à la direction du Groupe une augmentation générale exceptionnelle compensatrice de 2021 et 2022 pour toutes et tous.

La direction nous a répondu : « circulez il n'y a rien à voir... ». Elle **ne souhaite pas négocier**. Pire, les différentes réponses que nous avons reçues en vue d'une conciliation montre un mépris absolu pour les salarié.es. En effet, elle nous indique qu'elle ne compte pas appliquer les décisions de justices et « propose » un lissage des augmentations de salaires perçues en 2021 et 2022, pour rester à budget constant ! Pire encore, elle nous indique que du fait du lissage, il y aurait pour les salariés un trop perçu en 2022 et 2023 qu'il conviendrait de rembourser ! **Peut-on aller plus loin dans le cynisme ?**

LE CHOIX DES MARCHES FINANCIERS ET NON DES SALARIE.ES

Thales a décidé de ne pas appliquer les décisions de justice au mépris du travail et de l'investissement réalisés par toutes et tous et qui ont permis d'obtenir des résultats exceptionnels pour notre Groupe.

Thales a fait le choix de servir les marchés financiers, par le versement de 40% du résultat en dividendes (autour de 700 millions d'€ en 2024), et par le plan de rachat d'actions de plus de 800 millions d'€, pour les détruire afin d'augmenter le cours de la Bourse (et incidemment de servir deux fois les actionnaires, les actions restantes prenant plus de valeur...).



L'application de la rétroactivité en 2021 et 2022 pour tous les salarié.es de notre Groupe en France, représente, selon les aveux même de la direction, « quelques dizaines de millions d'euros ». Vous voyez qu'il ne s'agit donc pas d'un choix économique pour notre Groupe mais plutôt d'un choix politique de la direction, qui affiche clairement que les marchés financiers seront toujours prioritaires par rapport à vous toutes et tous, qui pourtant créez toute la richesse produite par notre Groupe. Cela s'illustre d'ailleurs clairement par la campagne « Cash 2024 » où le directeur financier du Groupe se plaint que « l'argent n'est plus gratuit » ! Mais sur quel monde vit-il ?

La politique sociale de Thales se dégrade d'année en année, de mois en mois même. Tous les derniers éléments, négociations ou applications d'accords montrent que pour la direction du Groupe les mesures sociales, en faveurs des salariés, sont un coût à minimiser : Politique salariale 2024 sous l'inflation, Application de la nouvelle convention collective au rabais, licenciement de lanceurs d'alerte, ...

Pour plus d'informations sur ces sujets, vous pouvez consulter notre site internet : <https://coord.cgthales.fr/>

Je vais taxer les salariés pour financer le coût des actions en justice et de notre avocat ...



H00 02/2024

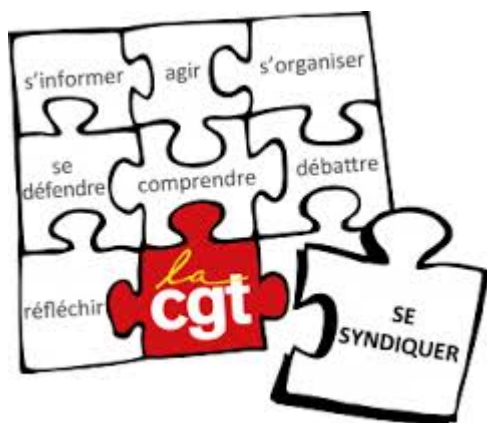


LA CGT THALES FAIT LE CHOIX DE POURSUIVRE LE COMBAT

Nous avons décidé de poursuivre le combat en justice dans l'intérêt de toutes et tous.

Ainsi, la CGT Thales a décidé de soutenir l'action des salariés devant les prud'hommes demandant à la justice d'imposer l'application de la rétroactivité à Thales.

Nous avons décidé collectivement, en première approche, de soutenir un dossier de militant **pour chacune des 7 sociétés où nous sommes présents** (nous ne sommes pas présents hélas au niveau de Thales SA). Nous poursuivrons nos actions pour ensuite faire appliquer ces décisions à l'ensemble des salarié.es du Groupe.



La CGT Thales continuera toujours d'être à la fois une force de propositions, sur tous les sujets, mais aussi de se battre dans l'intérêt de toutes et tous. Seul cet équilibre entre propositions et mobilisation des salariés permettra de renouer avec le progrès social au sein de notre Groupe.

N'hésitez pas à venir nous rejoindre, à participer à l'élaboration de nos propositions, à agir dans l'intérêt collectif :

Syndiquez-vous en contactant vos représentants CGT sur votre site ou en nous contactant : cgt@thalesgroup.com